

Image not found or type unknown



licenciement pour inaptitude

Par **amandine0310**, le **30/11/2011** à **14:02**

Bonjour, j'ai été déclarée inapte définitivement à mon poste d'esthéticienne (eczéma de contact), et donc j'ai reçu ma lettre de convocation à l'entretien par lettre recommandée pour être licenciée, étant donné ma situation et étant en bon terme avec mon employeur nous avons déjà discuté sur le fait qu'elle doit me licencier car pas possibilité de reclassement. Donc je souhaiterais savoir si je dois me présenter à l'entretien de convocation et si je ne perds pas mes indemnités en ne me présentant pas car mon employeur pour qui ça arrange que je ne me présente pas, car elle a des rendez-vous, m'a dit que je ne perdrais pas mes droits mais je souhaite avoir confirmation pour ne pas être dans l'illégalité.

Merci d'avance